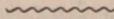




APRÈS LE CONGRÈS DE MADRID



Nous comptons donner, le mois prochain, à nos chers confrères, un compte rendu complet du Congrès de Madrid, le XXIIème international, et principalement une idée exacte du travail qui s'y est fait, qu'il nous suffise de dire pour le moment, que ce Congrès a été splendide par les manifestations auxquelles il a donné lieu et l'un des plus beaux, le plus beau même par la pompe et la splendeur vraiment royale qu'il a revêtu.

En attendant, nous offrons à nos lecteurs les lignes suivantes où *La Croix* de Paris résumait ses réflexions :
Après le Congrès.

Peu à peu les rues de Madrid reprennent leur aspect accoutumé ; la vie de la capitale espagnole devient moins fébrile. L'après-midi, à l'heure de la méridienne, on dirait presque d'un vaste désert où le soleil s'installe en maître ; le soir les grandes artères et la *Puerta del Sol* reprennent une vie intense mais moins abondante qu'elle ne l'était ces jours ci. C'est le moment de se recueillir et d'essayer de dégager les leçons de ce " Congrès eucharistique international".

Ce n'est pas sans une sorte de scrupule mêlé d'inquiétude que j'écris ce mot "international". A parler franc, ne venons-nous pas d'assister plutôt à un Congrès eucharistique bien " national ?" On y a beaucoup glorifié l'Espagne, et je ne songe pas à m'en plaindre, au contraire ; on verra pourquoi tout à l'heure ; l'Espagne a dominé toutes les réunions de ses grands souvenirs et de son glorieux passé. Les orateurs des assemblées générales, à *San Francisco el Grande*, n'ont jamais eu plus de succès que lorsqu'ils ont évoqué les superbes figures de l'histoire castillane, et tout étranger prenant la parole pouvait être assuré d'enthousiastes ovations, dès là qu'il exaltait les gloires de ce pays toujours si profondément chrétien.

Il ne m'échappe pas d'ailleurs que l'Espagne catholique voulait profiter de cette occasion pour compter ses forces, recevoir ses troupes et faire éclater sa puissance aux yeux des sectaires du pays. Comme me le disait un religieux éminent : "Ce Congrès est pour nous l'occasion d'une manifestation nationale et catholique."

Il disait vrai, et ce fut le caractère propre de ce Congrès. On y était venu de toutes les parties de l'Espagne. Basques aux traits fermes, obstinés et réfléchis, descendus des montagnes de Guipuzcoa ; Valenciens accourus des bords de cette côte du Levant, où les choses semblent elles mêmes sourire et chanter ; Andalous indolents au langage zézayant et gracieux : tous avaient voulu être là pour affirmer que "la foi de l'Espagne ne mourra pas :" *la fe de Espana no morira.*

C'était bien pour nous la belle leçon du Congrès. Nous avons retrouvé une Espagne croyante toujours et spontanée, qui peut sembler dormir parfois, mais en qui demeure très vive la flamme de la foi catholique.

Le roi d'Espagne aura certainement dégagé cette leçon du Congrès eucharistique.

Alphonse XIII a trop de bon sens, une éducation première trop foncièrement catholique pour n'avoir pas été fier de ce consensus imposant du peuple qu'il gouverne. Il y parut à la courte mais substantielle profession de foi que le monarque voulut faire à la fin de la troisième réunion générale, dans l'enceinte de *San Francisco el Grande*. Il est malaisé de "pénétrer dans les desseins des rois", mais nous osons croire qu'Alphonse XIII n'a pas été mécontent de profiter d'une aussi belle occasion de s'affirmer en communion d'idées et de foi avec son peuple. Il trouva, du reste, sa récompense dans les acclamations enthousiastes qui accueillirent ses paroles.

J'ai dit que la procession fut à peu près exclusivement une démonstration "nationale", et nous l'avons tous constaté sans amertume, avec joie même, sinon peut-être sans étonnement. Ce fut un spectacle symbolique et révélateur. L'Espagne se souvenait qu'elle devait la gloire de son nom et de ses armes à la foi qui l'avait sans cesse animée, et c'est pourquoi les fanfares saluaient l'apparition du Triomphateur divin, c'est pourquoi les soldats paraissaient heureux de rester là immobiles, sous le soleil ardent, sur le bord du "chemin royal"; c'est pourquoi nerveusement ils mettaient un genou en terre quand l'Hostie passait dans un rayonnement d'apothéose.

Il fut un temps où la France donnait au monde de semblables spectacles. Sachons gré à l'Espagne de nous avoir montré ce que la France sectaire refuse de nous offrir.

Désormais, qu'on ne nous dise plus que l'Espagne catholique est un mythe, qu'elle a vécu : ce serait là mentir devant les réalités les plus claires. Ces milliers d'ouvriers, — la plupart pauvres gens venus à grands frais pour manifester leur foi, — ces hommes de toutes conditions marchant, recueillis, dans le cortège du Sauveur, seraient là comme un absolu démenti. Et quel spectacle significatif aussi que celui de ces centaines de bannières blanches et rouges, — la pureté et le sacrifice, — flottant au vent ; de ces membres des Tiers-Ordres s'avancant, ceints de leur corde comme de l'instrument de leur glorieux esclavage ; de ces centaines de prêtres, réguliers et séculiers, chantant des hymnes de louange ! Tout cela, c'était très "national". Mais je disais tout à l'heure qu'il ne fallait pas s'en plaindre, car tout cela révélait une Espagne religieuse très vivante, "l'Espagne du Très Saint Sacrement", *la Espana del Santisimo Sacramento*, celle que M. Menendez y Pelayo, dans son brillant et chaud langage, nous faisait entrevoir.

S. PEITAVI.

UNE PAROISSE EUCHARISTIQUE

Rapport lu au Congrès de Madrid(1)

Ce n'est pas la première fois qu'il est question de la paroisse de Montbazens, du diocèse de Rodez. Le parfum eucharistique qui s'en échappe s'est déjà répandu par toute la France et par le monde entier, porté sur les ailes légères d'un tract de M. l'abbé Lafon de l'Action populaire de Reims. 60 000 exemplaires, lancés aux quatre vent du ciel, ont ému bien des âmes, fait verser à plus d'un prêtre des larmes de joie et de sainte jalousie, et chanté en mille lieux une hymne de reconnaissance au Pape de la communion quotidienne, à notre bienheureux Chef Pie X.

Le rapport que l'on m'a fait l'honneur de me demander est une petite fleur, tout intimidée de figurer dans la gerbe magnifique que vous présentez, Messieurs les rapporteurs du Congrès, au

¹ Nous sommes heureux de communiquer à nos confrères ce beau rapport qui, malgré des défauts de forme, les intéressera par les bonnes choses qu'il leur suggèrera pour eux-mêmes.

Dieu de l'Eucharistie. Mais, en vérité, puis-je me permettre d'appeler petit ce qui touche au plus grand de nos sacrements ? Cette paroisse, c'est l'œuvre de Jésus-Hostie lui-même ; c'est une paroisse eucharistique. En effet, son curé s'efface le plus possible et disparaît presque dans le rayonnement de la divine Présence ; mais c'est pour en illuminer et faire vivre tous ses enfants, petits et grands, jeunes gens et jeunes filles, femmes et hommes, dont les uns s'approchent très fréquemment, les autres tous les jours de la sainte Table, au grand défi de notre siècle matérialiste.

Mais par quels procédés est-il parvenu à l'application si exacte du Décret ? Et que vaut le terrain sur lequel il a opéré ? Sommes-nous en présence d'un phénomène religieux tenant à des causes locales, intéressant comme tout ce qui est exceptionnel, mais de généralisation impossible, dès lors sans portée pratique ?

Aucunement ; Montbazens était, il y a cinq ou six ans, une des paroisses les plus indifférentes du Rouergue, et l'expérience n'en est que plus probante. Encouragé par les résultats indéniables de son apostolat eucharistique dans les trois paroisses où il fut vicaire et dans la première paroisse où il fut nommé curé, M. l'abbé Pachins demanda plus encore à Montbazens, et les faits lui ont donné raison.

Ah ! quel tableau une plume autorisée saurait tracer de cette oasis chrétienne illuminée par les rayons de l'Hostie, fertilisée par les sources d'eaux vives jaillissant du Cœur de Jésus. J'essaierai de le faire sans me permettre d'amplifier le moindre détail. Vous pourrez donc l'envisager ; non comme une peinture due à mon imagination, mais comme une histoire vécue de tous points. Dans un pareil sujet, toute fantaisie serait une inconvenance.

Nous sommes au printemps. Aux bourgeons qui crépitent sous les assauts de la sève montante, aux gazouillis des oiseaux se mêlent de fraîches voix d'enfants qui, dès 6 heures du matin, trottent dans les chemins creux ; le long des haies. D'où viennent-ils ? Des hameaux voisins de Montbazens, de 3 ou 4 kilomètres de distance. Où vont-ils ? Au centre moral et matériel de la paroisse, tout droit, dès le matin, dire bonjour à leur Père de là-haut, dont le clocher lointain les salue et les attend. Ce sont sans doute les élèves de l'école libre ? De l'école chrétienne, oui, et de l'école publique aussi. Mais, ils choisissent les jours de soleil où toute course est un plaisir ? Non point ! vous les rencontrez tous les jours, quand la neige bleuit leurs minois roses et que la pluie les transperce, comme pendant la belle saison. Alors, c'est un effort passager ? C'est depuis qu'ayant reçu une première fois la visite de Jésus-Hostie, ils ont pris l'engagement d'honneur, les uns de lui rendre une visite quotidienne, les autres de communier tous les jours, et, comme le disait le général de Sonis : "Quand on a son Dieu dans le cœur, on ne capitule jamais !"

Les voilà à l'église, les petits garçons dans le chœur, à deux pas du tabernacle et de M. le curé, les fillettes au haut de la nef. Pourquoi les petites têtes ne sont-elles plus les girouettes que nous voyons si fréquemment plus nombreuses sous le toit que sur la façade de nos églises ? Parce qu'au lieu d'avoir à fournir un effort incompatible avec leur âge, celui de rester sages pendant une demi-heure de cérémonies au sens vague pour eux, ou de traîner sur un monotone chapelet, ils participent à tout ce que fait le prêtre. Tous ensemble, fillettes et garçons, se frappent la poitrine au souvenir de leurs fautes d'hier, tous répondent les versets latins dont ils ont le texte français à côté. Et puis, quand le prêtre s'enfonce dans un colloque mystérieux avec son Dieu, les enfants ne restent pas muets de cet odieux mutisme des lèvres qui serait le point de départ de terribles bâillements ou de courses folles de leur imagination à travers la campagne.

Non point, leurs voix s'élèvent toutes en français, ils accentuent : " Père Saint, nous vous offrons l'Hostie pure, l'Hostie sainte et immaculée, l'Agneau immolé ; Père Saint, nous vous l'offrons pour nos chers parents défunts, pour nos parents vivants, notre cher pape Pie X, notre évêque, notre prêtre ; Père Saint, tout ce que nous faisons et ferons, nous le faisons en lui, avec lui, par lui, votre Fils, notre Jésus. "

Puis la petite troupe enfantine s'avance après s'être frappé la poitrine et avoir répété d'un seul cœur : *Domine non sum dignus*, et elle reçoit le Pain des anges. Un joyeux cantique éclate : " Le voici l'Agneau si doux. " Il vient en toute joie prendre possession de ses petits frères de la terre. Puis l'audience divine est levée ; l'*Ita missa est* a congédié les bambins, qui dégringolent sur les bancs de l'école après avoir dévoré leur frugal déjeuner... Et toute leur vie, au lieu d'avoir le souvenir de pâles cérémonies, interminables parce qu'elles sont incompréhensibles, ils garderont le souvenir de ces pures et gaies rencontres de leurs âmes toutes fraîches avec le Créateur.

Quant l'école est terminée, le catéchisme commence. C'est aux catéchismes qu'on apprend à bien suivre sa messe, à rapporter toute l'Histoire Sainte et tous les dogmes à l'Eucharistie, à chanter de toute son âme, et avec tous les accords de sa voix, les justes... et les faux, les louanges du Dieu du tabernacle. Ce catéchisme est tout palpitant d'intérêt. Comment M. le curé parlerait-il si froidement de celui qui est pour lui l'*Ignis Ardens* ?

Voilà donc les prémices réclamées par le Seigneur, les tout petits à partir de 7 ans et puis ceux de 10 à 12 ans, qui lui sont consacrés et sur lesquels il a posé sa divine main. Voyons maintenant les grandes personnes.

Ah ! pour les conquérir à la pratique, elles si indifférentes, il y a six ou sept ans, malgré les bonnes semences de ses précédents

et excellents pasteurs, il faut des moyens efficaces, extraordinaires M. le curé et M. le vicaire prieront, ils prieront d'une façon extraordinaire. Leurs paroissiens pourront voir l'un ou l'autre dès 5 heures du matin en hiver, dès 4 heures en été, prosternés devant l'autel ou attendant à la porte du confessionnal les impénitents d'autrefois devenus pénitents d'aujourd'hui. Et l'autre prêtre, où donc est-il ? Trois fois par mois, il va porter l'Hostie sainte aux malades, aux infirmes, à ceux qui ne peuvent pas venir à l'Hostie. Et leurs souffrances, embaumées désormais de résignation et de foi, monteront vers Dieu comme un pur encens pour toucher le cœur des endurcis.

Est-ce assez pour toucher le ciel ? Non point, il sera dit que trois jours par semaine les paroissiens feront la cour au grand roi de la cité eucharistique. Les deux premiers jours, c'est une cour toute recueillie et adorante. C'est, en effet, une adoration bi-hebdomadaire, organisée pour les femmes et les jeunes filles. Le troisième jour, c'est la cour éclatante et triomphale, c'est vraiment le jour du Seigneur, le vrai dimanche du temps, image de celui de l'éternité. Les cloches sonnent à toute volée ; les femmes—ce qui est beau, mais ordinaire—accourent pour la communion hebdomadaire ; les hommes—ce qui, étant plus extraordinaire, est, Dieu me pardonne, presque plus beau,—accourent pour la communion mensuelle. Pendant que M. le vicaire dit la messe, M. le curé s'active. Il récite à haute voix les prières liturgiques, et Dieu sait avec quels accents il résume devant les parents les catéchismes faits aux petits : il explique avec amour le sens des cérémonies ?

La flamme sacrée se communique. Quand on connaît le Dieu de l'Eucharistie, comment ne pas l'aimer ? Quand on l'aime, comment ne pas le vouloir pour soi, comment ne pas s'en approcher le plus étroitement possible ? Et c'est ce qui explique que bientôt les parents ont rivalisé avec leurs chers petits, et qu'après cinq années d'apostolat, dans une commune qui compte en tout mille habitants, le bon Jésus, qui descendait en 1906 dix mille fois dans la poitrine de ses enfants, se sera donné à eux en 1911, si l'on en juge par le nombre de communions pendant les six premiers mois, plus de cinquante mille fois.

Ils reviendront le soir du dimanche à la tombée de la nuit pour un touchant et instructif exercice, inauguré lui aussi par M. l'abbé Pachins. Le cœur de tous ces fidèles, devenu le temple du Christ, a faim et soif de remercier et de bénir ce Christ. Mais comment exprimer ces louanges et ces bénédictions, comment méditer sur tant d'adorables perfections quand, homme, on est bien plus accoutumé à labourer ses champs et piocher ses pommes de terre ; quand, femme, on doit surtout coudre et raccommoder les petits ? M. le curé s'en charge : il médite tout haut au nom de tous, il

adore tout haut ; tout haut il exalte les fins sublimes du Sacrifice de la messe ; tout haut il prépare ses paroissiens à la mort, tout haut il passe avec eux au pied des stations du Calvaire, afin qu'après avoir suivi les étapes sanglantes de la croix du Sauveur ils reprennent avec plus de courage le fardeau de la vie. Bientôt des cantiques et des psaumes chantés par les fidèles éclatent comme réponse à la pieuse adoration publique, tandis que du tabernacle, Jésus, entouré de fleurs et de lumières ardentes, s'élève pour donner une dernière bénédiction au pasteur et à ses enfants, aux privilégiés de son cœur eucharistique.

Elle est si douce et reposante, cette prière du soir que bientôt, du dimanche, M. le curé l'a étendue à tous les jours de la semaine. Après les durs travaux de l'agriculture ou du petit commerce, quand le cœur ou l'âme fatigués, aspirent à la détente, c'est encore près de Jésus-Hostie, reposant dans le tabernacle ouvert et dont quinze lampes multicolores indiquent la présence, qu'ils se réunissent une dernière fois : c'est par le chapelet, que tous récitent à haute voix, c'est par leur Mère du ciel, que ces enfants de la terre s'adressent à leur Père du ciel.

Je ne vous étonnerai point maintenant si je vous dis que depuis six années, bien qu'auparavant elle n'eût jamais été délaissée par son excellent ancien prêtre, le niveau intellectuel et moral de la paroisse s'est prodigieusement relevé. Comment en serait-il autrement avec Jésus, l'essence de toute perfection, y descendant 50 000 fois par an ? ou plutôt, vous le voyez bien, s'y installant dès l'aurore des journées et de la vie humaine pour y demeurer jusqu'aux ombres de la nuit, celles de la vieillesse et de la maladie ?

Je ne vous étonnerai pas davantage si je vous dis, que, déjà, les enfants sont mieux élevés, les rapports plus cordiaux, les foyers plus nombreux. Jésus n'est-il pas un centre de charité, et n'est-ce pas le propre du Pain de vie d'étendre, de multiplier la vie et de faire reculer les frontières de la mort ?

J'ai terminé... et je m'excuserai presque devant M. l'abbé Pachins d'avoir tiré sa paroisse d'un silence qu'il aime comme tout adorateur profond du mystère eucharistique. Jamais il n'aurait consenti à ce que j'en esquisse en public ce tableau, si pâle soit-il, s'il n'avait espéré que quelques prêtres, passionnés du salut des âmes, anxieux des procédés à employer pour les préserver des courants d'impiété et de septicisme, prendraient à son exemple le moyen le plus simple et le plus sublime : celui de les abreuver de l'eau qui jaillit jusqu'à la vie éternelle, celui de semer à pleines mains les blés eucharistiques, afin de faire lever des moissons d'honneur et de vertu ici-bas, et de remplir un jour les greniers célestes.

L'âge de la lère Communion

DEUXIEME PARTIE :

Le dispositif du Décret (1)

§ I.—L'âge de discrétion.

“ L'âge de discrétion, tant pour la confession que pour la sainte communion, est celui où l'enfant commence à raisonner, c'est-à-dire vers la septième année, soit plus tôt. C'est à ce moment que commence l'obligation de satisfaire au double précepte de la confession et de la communion.”

Le Décret établit ici deux choses : il déclare quel est l'âge de discrétion pour les deux sacrements, et à quel moment commence l'obligation de satisfaire au double précepte de les recevoir.

Quant au premier point, interprétant authentiquement l'expression des conciles de Latran et de Trente : *l'âge de discrétion*, — *ad annos discretionis* — il définit que cette âge est celui auquel l'enfant *commence à raisonner*. Qu'on le remarque bien : *commence à raisonner* ; car il n'est pas requis que l'enfant raisonne d'une manière parfaite ; mais, comme l'enseigne le Docteur angélique, qu'il commence à avoir un certain usage de la raison : “lorsque les enfants commencent à avoir usage de la raison, *quando jam pueri incipiunt aliqualem*(2) *usum rationis habere.*” Quand donc son intelligence s'ouvre aux premières lueurs de la raison ; et par conséquent lorsque l'enfant sait distinguer les objets qui l'entourent, lorsqu'il sait reconnaître ses parents, exprimer ses désirs, se rappeler les choses qu'il a faites, etc., on peut bien dire qu'il a atteint l'âge de discrétion.

(1) Voir les numéros Avril, Mai, Juin.

(2) *Aliqualis* dit Forcellini, signifie quelque chose qui tient le milieu entre peu et beaucoup, *quelque peu*.

Or, à quelle année peut-il avoir cette discrétion ? Autrefois l'intelligence se développait assez tard, d'ordinaire plus tard que sept ans.

A l'époque de saint Thomas d'Aquin, un enfant de dix ou onze ans pouvait à peine commencer à raisonner ; et c'est pourquoi le saint docteur put écrire (In IV *Sent.* Dist. IX, q. 1, a. 5, sol. 4) : " On ne doit pas donner l'Eucharistie aux enfants n'ayant pas encore l'usage de la raison qui ne peuvent distinguer l'aliment spirituel de la nourriture corporelle... Quant à ceux qui commencent à avoir le discernement, même avant qu'ils aient atteint l'âge de la discrétion parfaite, par exemple lorsqu'ils ont dix ou onze ans, ou environ, on peut la leur donner, si l'on reconnaît en eux des signes de discrétion et de dévotion (3)." Ici, le saint Docteur parle de ces enfants qui commencent à avoir la discrétion, c'est-à-dire savent discerner le pain spirituel du pain matériel, quoique n'ayant pas encore l'âge parfait (auquel il peuvent posséder parfaitement cette discrétion) et cependant il dit que cet âge est celui de dix ou onze ans environ.

De nos jours, cette affirmation serait un paradoxe, car maintenant combien d'enfants sont capables avant les sept ans de tout ce que nous avons dit ! Aujourd'hui, l'usage de la raison chez les enfants est très précoce : tout le monde en convient. Des petits enfants de trois ou quatre ans à peine, de cinq au plus, savent très bien raisonner, et peuvent très bien distinguer le pain commun du pain eucharistique. On dit que d'ordinaire la raison se manifeste à sept ans. Chez quelques-uns, il peut en être ainsi, mais dans un très grand nombre cela peut être beaucoup plus tôt ; et c'est seulement pour quelques rares exceptions que la raison vient après sept ans. Tel est donc l'âge de discrétion, qui rend capable de recevoir la sainte Eucharistie.

Mais y a-t-il obligation de la recevoir à cet âge ? Le Décret l'affirme clairement. Et de fait, cette obligation est tout à la fois de droit divin et de droit ecclésiastique.

(3) " Pueris carentibus usu rationis qui non possunt distinguere inter cibum spiritualement et corporalem, non debet Eucharistia dari... Pueris autem jam incipientibus habere discretionem, etiam ante perfectam etatem, puta cum sint decem vel undecim annorum, aut circa hoc, potest dari, si in eis signa discretionis appareant et devotionis."

Elle est de droit divin, Jésus-Christ ayant fait un précepte de recevoir le Pain eucharistique (Joan., VI, 54-56) : “En vérité, je vous le dis, si vous ne mangez la chair du Fils de l’homme et si vous ne buvez son sang, vous n’aurez point la vie en vous... car ma chair est véritablement une nourriture et mon sang véritablement un breuvage.” Or ce précepte divin commence à obliger, ainsi que l’enseignent les Docteurs, à partir de l’âge de discrétion. C’est pourquoi Vasquez a pu affirmer (In III p. S. Th., disp. ccciv, c iv, n. 43) : “Lorsque l’enfant a atteint l’âge de raison, il est tellement lié par le droit divin, que l’Eglise ne peut absolument pas l’y soustraire (4).” L’Eglise ne peut donc pas dispenser de cette obligation les enfants parvenus à l’usage de la raison, cette obligation étant de droit divin.

Mais elle est aussi de droit ecclésiastique. Le précepte du quatrième concile de Latran, on l’a déjà vu, s’impose, comme s’impose aussi le Décret du concile de Trente qui confirme ce précepte et lance l’anathème contre celui qui oserait le nier.

Il y a donc précepte, et précepte grave, de faire communier les enfants dès qu’ils ont l’usage de la raison.

§ II.—*Instruction non nécessaire.*

“ Une pleine et parfaite connaissance de la doctrine chrétienne n’est pas nécessaire pour la première confession et pour la première communion. Toutefois l’enfant devra ensuite apprendre graduellement le catéchisme entier, selon la mesure de son intelligence, ”

La principale raison apportée par ceux qui veulent retarder la première communion des enfants, est que ceux-ci doivent d’abord apprendre le catéchisme en entier, avant de se présenter à la sainte Table. Et voici que notre Décret vient les détromper. Il déclare que pour la première confession et pour la première communion, il n’est pas nécessaire d’avoir appris en entier le catéchisme, mais qu’il suffit de connaître les vérités strictement nécessaires.

(4) “ Si puer semel ad hunc usum rationis pervenerit, statim ipso jure divino ita obligatur, ut Ecclesia non possit ipsum omnino liberare.”

Et c'est très juste. En effet le précepte divin et le précepte ecclésiastique ordonnant de conduire à la sainte Table l'enfant lorsqu'il commence à raisonner s'impose : mais cela serait impossible, si l'enfant devait savoir sur le bout des doigts toute la doctrine chrétienne qui demande, pour être apprise, plusieurs années. Afin donc que le précepte puisse être accompli, il est nécessaire que l'instruction soit limitée, et telle qu'on peut l'obtenir d'un petit enfant de quelques années.

Après la première communion il ne doit pas, c'est vrai, négliger son instruction religieuse. Il doit continuer à fréquenter le catéchisme jusqu'à ce qu'il soit parfaitement instruit. Cette instruction doit être proportionnée à son âge et à son intelligence.

§ III.— *Instruction nécessaire.*

“ La connaissance de la religion qui est requise dans l'enfant, pour qu'il se prépare convenablement à la première communion, consiste à savoir, selon son degré d'intelligence, les mystères de la foi nécessaires de nécessité de moyen, à distinguer le Pain eucharistique du pain ordinaire et corporel, de manière à s'approcher de la sainte Eucharistie avec la dévotion que comporte son âge.”

Voilà donc en quoi consiste l'instruction nécessaire pour la première communion. L'enfant doit connaître, le mieux qu'il peut, les principaux mystères de la foi, et savoir distinguer le pain eucharistique du pain commun.

Les principaux mystères de la foi, tout le monde le sait, sont les mystères de l'unité et de la Trinité de Dieu, de l'Incarnation, de la Passion et de la mort de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; auxquels il faut joindre cette vérité : que Dieu, comme juste juge, récompense éternellement les bons par le paradis et punit éternellement les réprouvés dans l'enfer.

Or, ces mystères, l'enfant doit les connaître, *le mieux qu'il lui est possible*. Par conséquent, il n'est pas nécessaire qu'il les sache d'une manière parfaite, comme les théologiens. Il suffit donc qu'il comprenne qu'il a été créé par Dieu ; que ce Dieu, créateur et maître de toutes choses, est unique ; mais qu'en même temps, il y a en

lui trois personnes égales qui s'appellent Père, Fils et Saint-Esprit ; que la seconde de ces Personnes, c'est à- dire le Fils, s'est fait homme comme nous, pour nous sauver, et que pour cela il a souffert et est mort avec d'immenses douleurs, sur la croix (5) ; que celui qui observant la loi de Dieu, fait de bonnes œuvres avec la grâce et les mérites de Jésus-Christ, reçoit après sa mort, en récompense, le paradis, où il contempera son infinie beauté et jouira de tout bien ; au contraire, que celui qui transgresse la loi du Seigneur, fait le mal et meurt en état de péché grave, est, par punition, jeté dans l'enfer où, privé de la vue de Dieu, il souffrira un feu éternel et toutes sortes de tourments.

Voilà tout ce qui concerne les principaux mystères. Il faut remarquer ici deux choses. 1. Tout ce que nous venons de dire, on doit s'efforcer de le faire comprendre à l'enfant, le mieux qu'il peut, sans exiger qu'il apprenne de mémoire les réponses et sans le soumettre à un examen rigoureux. Cela n'est pas nécessaire pour la première communion et pour les autres communions qu'il fera à cet âge. Lorsqu'il aura, dans la suite, bien appris le catéchisme, l'enfant pourra donner tous les examens voulus ; mais pour bien recevoir la première fois le pain eucharistique, il suffit qu'il possède une instruction orale proportionnée à son intelligence et qu'il puisse, autant qu'il lui est possible, en comprendre le sens. 2. L'autre avertissement relatif à l'instruction des enfants est que le maître ne doit pas se contenter des formules apprises par cœur qui souvent s'impriment dans la mémoire sans qu'on y comprenne rien et que l'on a coutume de répéter mot à mot comme un perroquet. Ce n'est pas ainsi que s'instruit l'enfant car alors, bien qu'il paraisse tout savoir, il reste aussi ignorant qu'auparavant. Et pourtant combien de curés et de prêtres se contentent de cette instruction, approuvent et récompensent avec les plus grands éloges l'enfant qui sait immédiatement débiter les formules apprises. Mais qu'on l'interroge avec d'autres paroles, ou qu'on lui demande une explication de ce qu'il vient de répéter, il ne sait plus rien répondre. C'est là une des plus grandes erreurs !—Il faut au contraire

(5) Pour lui faire comprendre plus facilement ce mystère, on pourrait lui montrer le crucifix.

prendre garde que les formules soient apprises par cœur pour l'exactitude et la précision de la doctrine, mais qu'en même temps on fasse comprendre aux enfants leur signification, au moyen d'exemples et de comparaisons appropriés, et qu'après leur avoir posé la question du catéchisme, on les interroge en se servant d'autres termes ou en affirmant le contraire, pour se rendre compte si l'enfant en a bien saisi le sens. C'est ainsi que devraient se faire les examens.

Maintenant, pour en revenir aux enfants de la première Communion, on doit, outre les principaux mystères de la foi, leur enseigner ce qui se rapporte au sacrement de l'Eucharistie ; et sur ce sujet, il suffit qu'ils sachent que l'Eucharistie contient le vrai corps vivant de Jésus-Christ avec son âme et sa divinité, tel qu'il est assis glorieux dans le ciel ; il suffit pour cela de leur faire comprendre que Jésus-Christ, non content d'être mort pour nous sur la croix, a voulu, avant de monter au ciel, nous laisser sa présence dans le Sacrement et a voulu devenir la nourriture de nos âmes ; qu'ainsi, lorsque le prêtre dit la messe et consacre l'hostie, celle-ci n'est plus du pain, mais devient le corps vivant de Jésus-Christ.

Le Décret ajoute : " De manière que (l'enfant) s'approche de la sainte Eucharistie avec la dévotion que comporte son âge." Cela découle de l'instruction qui, nous venons de le dire, doit être donnée à l'enfant. Car, si on lui fait comprendre l'amour infini de Jésus Christ, le désir qu'éprouve le Sauveur de l'embrasser et de s'unir à lui par la sainte communion, il ne se peut pas que le petit enfant n'en conçoive le désir de s'approcher de Jésus-Christ, de l'honorer et de l'aimer. Et telle est la dévotion requise pour bien recevoir Jésus-Christ pour la première fois.

Cette dévotion pourrait être accrue si l'on accompagnait l'enfant pour faire les actes des vertus théologiques. Nous avons dit : *Si l'on accompagnait* ; car il ne faut pas prétendre que l'enfant apprenne d'abord par cœur la formule de ces actes ; celui qui l'instruit (ou le père ou le confesseur) peut, au moyen de peu de paroles, l'aider à faire ces actes, sans le fatiguer et sans trop exiger de lui. Car son innocence supplée au défaut d'instruction et elle est la disposition la plus belle et la plus con-

venable pour recevoir Jésus. C'est pourquoi même lorsqu'on ne pourra obtenir ces choses, il suffira que l'enfant ait quelque connaissance et quelque goût de ce sacrement pour qu'il puisse le recevoir dignement et avec fruit.

(à suivre)

ACTES POUR LA COMMUNION DES ENFANTS

Voici comment, en peu de mots, on pourra accompagner l'enfant pour faire les actes de la préparation prochaine à la sainte communion ;

— Savez-vous qui nous a dit les choses que je vous ai expliquées (les principaux mystères) ? C'est Dieu, c'est Jésus-Christ-Christ même qui nous les a dites par le moyen de la sainte Eglise.— Le croyez-vous ?— Eh bien, dites à Jésus-Christ " Je crois fermement tout ce que vous m'avez révélé par le moyen de la sainte Eglise, en particulier que vous êtes véritablement présent et vivant dans l'hostie consacrée."

— Jésus-Christ nous a promis le paradis et toutes sortes de biens qu'il nous offre par le moyen de sa grâce, et surtout par la sainte communion : ces biens, voulez-vous les recevoir ?— Alors, dites à Jésus : " J'espère, ô mon Jésus, que vous me donnerez la vie éternelle, votre grâce et toutes sortes de biens, je me confie en votre infinie bonté et en vos promesses."

— Savez-vous combien Jésus vous aime ? Il s'est fait homme pour vous ; il est mort pour vous, et maintenant il veut venir à vous et vous embrasser pour se donner tout à vous : aimez-vous Jésus-Christ de tout votre cœur ?— Dites alors : " Je vous aime, ô mon Jésus, de tout mon cœur, de toute mon âme, de toutes mes forces, parce que vous êtes la bonté infinie."

— Bien que Jésus vous ait tant aimé et vous aime encore infiniment, vous, par vos péchés et par vos défauts, vous lui avez tant de fois déplu et l'avez offensé : en avez-vous de la douleur et du repentir ?— Dites alors : " Oh ! Jésus, combien j'ai été ingrat envers vous qui êtes la bonté infinie, qui m'avez tant aimé et comblé de bienfaits. Je déteste de tout mon cœur mes péchés plus que tout mal, et je me propose de ne plus jamais les commettre."

— Savez-vous qui est Jésus-Christ ? C'est Dieu, le Seigneur du ciel et de la terre, devant qui tous les hommes sont comme s'ils n'existaient point. Vous devez donc reconnaître votre misère et vous humilier devant lui.— Dites par conséquent " Ah ! Seigneur, je suis une misérable créature, je suis plein de péchés : Je ne suis pas digne de vous recevoir !"

— Néanmoins Jésus veut venir en vous, bien plus il désire ardemment de s'unir étroitement à vous ; ne désirez-vous pas le recevoir ?— Dites dès lors : " Oh ! Jésus je désire ardemment que vous veniez dans mon âme : venez bientôt, ne tardez plus."

Après la Communion

— Voici que Jésus est avec vous, qu'il se trouve en votre âme ; que voulez-vous lui dire ? Adorez-le, remerciez-le, offrez-vous à lui, priez-le avec ferveur. " Oh ! Jésus, je vous adore présent en mon âme, je m'humilie devant vous, votre bonté si grande me jette dans l'étonnement !

" Oh ! Jésus, je n'ai pas de paroles pour vous remercier ! Je vous offre les actions de grâces des saints du paradis, de la très sainte Vierge Marie, de toutes les créatures qui vous aiment !

" Vous, ô Jésus, vous vous êtes donné à moi, et moi je me donne tout entier à vous ! Je vous donne mon esprit, mon cœur, tout ce que je ferai, tout ce que je souffrirai !

" Oh ! Jésus, vous êtes tout-puissant et vous m'aimez ; ah ! prêtez l'oreille à mes pauvres prières ! J'ai besoin de vous, de votre grâce ! Accordez-moi votre amour et toutes les vertus ; préservez-moi du péché, des dangers du monde ; soutenez ma faiblesse ; secourez-moi dans toutes les nécessités ; faites que je demeure toujours bon, que je vous reste fidèle et que je ne m'éloigne jamais de vous !"

Que les prières soient courtes et ferventes, adaptées à l'intelligence et aux conditions physiques de l'enfant, auquel il est impossible de demander beaucoup, vu sa faiblesse et l'instabilité de son esprit. Mais une petite prière d'un enfant innocent, oh ! combien plus de valeur a-t-elle que n'importe quelle prière longue et répétée faite par de grandes personnes qui n'ont plus leur innocence !



SUJET D'ADORATION

LE PRETRE DOIT ETRE SAINT.

Une des considérations invoquée par le Souverain Pontife dans l'*Exhortatio ad Clerum* pour nous engager, nous prêtres, à être des saints, c'est que "nous n'exerçons pas la fonction sacerdotale en notre nom, mais au nom de Jésus-Christ". Employons cette adoration à méditer une vérité si importante, et essayons, en présence du Souverain Prêtre Jésus, de nous remémorer les joies que nous causait une telle méditation pendant les années de notre Séminaire, et pendant les jours qui suivirent notre ordination sacerdotale.

I. — ADORATION.

"Que l'on nous considère, dit l'Apôtre, comme les ministres du Christ, et les dispensateurs des mystères de Dieu ; nous sommes les ambassadeurs du Christ." C'est bien pour cette raison que Jésus-Christ lui-même nous a mis au nombre, non pas de ses serviteurs, mais de ses amis : "Je ne vous appellerai pas mes serviteurs... mais je vous ai appelés mes amis. parce que, tout ce que j'ai appris de mon Père, je vous l'ai fait connaître... Je vous ai choisis et constitués pour que vous alliez et portiez du fruit.

Elle est incomparablement étroite, l'union à laquelle Jésus appelle ses prêtres : par le caractère sacerdotal, en effet, il leur communique une telle ressemblance de condition avec lui, que, la maternité de Marie exceptée, aucune assimilation surnaturelle de créature avec le Fils de Dieu ne se peut concevoir si haute, si profonde, si parfaite ; elle se résume dans cette parole hardie, mais exacte du Docteur angélique : *Sacerdos novæ legis in persona Christi operatur* ; le caractère sacerdotal fait du prêtre "un autre Christ", un être "qui agit dans la personne du Christ".

Si le caractère baptismal a déjà imprimé dans l'âme du chrétien la ressemblance avec Jésus, au point de le faire fils adoptif de Dieu, le caractère sacerdotal, dit saint Denys, "achève de rendre l'homme divin par la ressemblance avec le Fils de Dieu : *Perficiens eum divinum et communicatorem donorum divinorum*". Le prêtre en

effet ne participe plus seulement à la nature du Fils de Dieu, mais il possède la propre puissance du Christ pour agir publiquement sur la multitude, sa dignité éminente, son autorité suprême de chef. Par le sacerdoce, il devient en toute vérité le prolongement du Christ; de sorte que la mission du prêtre au milieu des hommes n'est autre que la mission du Christ lui-même; son œuvre sacerdotale, l'œuvre du Christ. O prêtre, que tu es grand dans toutes tes fonctions, que tu es grand surtout à l'autel!

Mais, ne l'oublie pas : si tu es ainsi élevé au faite de l'honneur et de la puissance, — si, au saint autel surtout, tu es pour ainsi dire confondu avec le Christ Jésus, — ce n'est pas toi qui opères une telle merveille. “La dignité du sacrement de l'Eucharistie est si haute, dit saint Thomas, que la consécration n'en peut être faite que dans la personne du Christ : *Hoc sacramentum tantæ dignitatis est quod non conficitur nisi in persona Christi.*” C'est un Dieu, en effet qu'il faut saisir et immoler; et seul un Dieu peut le faire. De sorte que, quand tu consacres, c'est Jésus lui-même qui consacre, c'est Jésus qui parle par ta bouche.

Au pied du divin Sacrement, reconnais toute la vérité de ce mystère, fais remonter ta sublime dignité jusqu'à son divin Auteur, adore par ton sacerdoce le Christ Jésus qui, en te faisant prêtre, a voulu faire rayonner par toi sa présence cachée dans l'Eucharistie, et faire de toi un autre lui-même : *Sacerdos alter Christus.*

2. — ACTION DE GRACES.

Nimis honorati sunt amici tui, Deus. Telle doit être la réponse du prêtre à la divine parole : *Vos dixi amicos.*

Mais noblesse oblige. Si donc par le sacerdoce l'homme est élevé jusqu'à la dignité du Christ lui-même, quelles responsabilités ne porte-t-il pas par le fait même? — Sans doute; mais que le prêtre ait confiance. La généreuse et prévoyante largeur du Cœur très bon de Jésus, connaissant en effet l'indigence de l'homme en face des responsabilités du sacerdoce, l'a pourvu de grâces proportionnées à l'éminence de sa vocation exceptionnelle, grâces qui lui permettent d'accomplir dignement les charges qui lui sont confiées, quelque grandes et élevées qu'elles soient. N'est-ce pas cette pensée que notre bien-aimé Pie X voulait nous rappeler en nous mettant sous les yeux cette parole adressée par saint Charles Borromée à ses prêtres :

“ Si nous nous rappelions, frères bien-aimés, quelles grandes et saintes choses le Seigneur Dieu a mises dans nos mains, que de force aurait cette considération pour nous porter à mener une vie vraiment sacerdotale ! Qu'est-ce que le Seigneur n'a pas mis dans nos mains quand il y a placé son propre Fils unique, qui lui est coéternel et consubstantiel ? Il a mis dans ma main tous ses trésors, ses sacrements et ses grâces ; il y a mis les âmes, qui sont ce qu'il a de plus cher, qu'il a préférées à lui-même dans son amour, qu'il a rachetées de son sang ; il a mis dans ma main le ciel pour que je puisse l'ouvrir ou le fermer aux autres. ”

Certes, Notre-Seigneur ne pouvait nous témoigner une plus grande confiance et un plus grand amour, et nous chercherions vainement ce qui pourrait encore nous manquer. Elle vaut surtout pour nous la parole de saint Paul aux Romains : *Qui etiam proprio Filio suo non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum, quomodo non etiam cum illo omnia nobis donavit ?* (Rom., VIII, 32.) A nous l'Eucharistie plus qu'à tout autre, à nous par conséquent Jésus plus qu'à tout autre ; à nous par le fait même, grâces et secours proportionnés à nos besoins, car c'est de l'Hostie que nous consacrons que découlent en nos âmes sacerdotales tout ce qui nous est nécessaire pour nous sanctifier et sanctifier les autres. Que cette pensée sans cesse approfondie sache tirer de nos cœurs une hymne de reconnaissance envers Jésus-Eucharistie !

3. — REPARATION.

Nous avons à remplir le rôle du Christ, et nous avons à notre disposition tout ce qui nous est nécessaire dans ce but. Dès lors, notre vie doit être la copie, la reproduction de la vie du Christ, par conséquent une vie sainte : car, nous le fait remarquer le Souverain Pontife, " nous devons nous acquitter de la mission que Notre-Seigneur nous a confiée, de manière à arriver au but qu'il s'est prescrit ". Mais quel est ce but ? — Pie X a pris la peine de nous l'indiquer lui-même.

Notre-Seigneur nous appelle ses amis : *Vos autem dixi amicos*. Mais comme " ce qui caractérise les véritables amis c'est une seule et même volonté ", nous sommes tenus, en notre qualité d'amis, d'avoir les sentiments de Jésus-Christ qui est " saint, innocent, immaculé ".

Nous sommes les ambassadeurs du Christ : *Pro Christo legatione fungimur*. Mais alors, comme ses véritables représentants, " nous devons gagner l'esprit des hommes à ses doctrines et à sa loi, en commençant par les garder nous-mêmes. "

De même encore, " comme participant de son pouvoir de délivrer les âmes des liens du péché, nous sommes obligés de faire tous nos efforts pour être nous-mêmes exempts de fautes. "

" Mais c'est surtout comme ses ministres dans l'oblation du Sacrifice par excellence, renouvelé sans cesse pour la vie du monde, que nous devons nous tenir dans la disposition d'âme avec laquelle il s'est offert lui-même à Dieu en hostie immaculée sur l'autel de la croix. Car si, autrefois, quand il n'était question que d'apparences et de figures, on demandait aux prêtres une si grande sainteté, qu'en sera-t-il de nous alors que la victime est le Christ lui-même ? " Combien plus pur doit donc être celui qui offre un tel Sacrifice ! quelle splendeur plus éclatante que celle du rayon de soleil doit avoir la main qui divise cette chair, la bouche qui se remplit d'un feu spirituel, la langue qui se rougit d'un sang redoutable " Et quelles étaient ces dispositions du Christ au Calvaire, sinon une haine infinie du moindre péché, haine poussée jusqu'à la mort, — une sainteté parfaite, et un esprit de sacrifice qui lui a fait embrasser, pour la gloire de son Père et le salut des

âmes, les plus grands tourments et les humiliations les plus profondes? Et ces dispositions, n'en doutons pas, Jésus les apporte encore à l'autel, chaque fois qu'il s'y laisse immoler au Saint Sacrifice.

Mais puisque nous sommes d'autres Christ, les prolongements de Jésus, notre devoir est de mener une sainteté de vie habituelle. Autrement, ne serait-ce pas rabaisser Notre-Seigneur, le mépriser, se moquer de lui, et lui faire totalement manquer le but qu'il s'est proposé de poursuivre à travers les siècles par tous ses sacrements, et surtout par la divine Eucharistie : à savoir détruire le péché et faire des saints? — Prêtres de Jésus-Christ, réfléchissons à toutes ces conséquences, pesons tous ces inconvénients, et soyons convaincus que notre sacerdoce est un titre de plus pour nous faire éviter le péché qui est la contradiction même de Jésus, et pour nous faire tendre toujours vers une perfection plus rapprochée du divin idéal qu'est le Christ. — Et si par malheur nous avons oublié cette vérité capitale, c'est l'heure de nous humilier et de nous amender aux pieds de Celui qui, dans l'Eucharistie, veut être le Prêtre " saint, innocent, immaculé " et aussi " la Victime de propitiation pour nos péchés ".

4. — PRIERE.

Seigneur qui êtes Prêtre et Victime durant le Sacrifice adorable de la sainte Messe ; vous qui vous immolez vous-même par le ministère des prêtres à la justice de votre Père pour le salut des hommes, agréez que nous unissions le sacrifice de nos cœurs à celui de votre corps, et que tâchant de faire dans nos âmes ce que vous faites sur nos autels, nous nous employions, durant la sainte Messe, à nous humilier, à prier, et à nous sacrifier à votre peuple par vous et en vous.

O Victime adorable de notre salut et de votre amour, en choisissant comme vous faites notre cœur pour y commencer le sacrifice de votre vie sacramentelle, consommez en nous le sacrifice de *ce nous-mêmes*, de ce *vieil homme* qui est comme un mur de séparation entre vous et nous ; et ne souffrez pas qu'en vivant d'un Dieu, nous vivions en hommes ; mais faites que nous nous appliquions à imiter les vertus saintes que vous venez imprimer en nous par la sainte communion. Ainsi soit-il!



LA COMMUNION QUOTIDIENNE

DES PETITS ENFANTS.

QUE FAIRE ?

Il faut avant tout *prier*, et faire prier beaucoup. N'oublions pas de faire prier les petits enfants, déjà même avant leur première communion : le Cœur de Jésus aime tant ces petits qu'il ne peut rien leur refuser.

Il faut ensuite *travailler* : le bon Dieu se plaît à exiger de nous et à attendre, pour agir lui-même, notre action personnelle. *Dei enim sumus adiutores* (1 Cor. III, 9). Nous disposons pour cet apostolat de multiples ressources.

1. Il faut instruire (1).

Nous devons donner la doctrine intégrale du décret sur la communion quotidienne, sans restriction aucune, sans fausse timidité : le Pape invite *tous les chrétiens*, grands et petits, à communier tous les jours. — Mais dans la direction individuelle des âmes, il faut user de modération : il y a des fidèles auxquels il est impossible de communier tous les jours. — c'est l'évidence même. *Doctrine intégrale, ménagements pour les personnes.*

Il faut adapter à l'intelligence des enfants l'enseignement sur les deux points essentiels : *Raisons de communier souvent, voire tous les jours. Dispositions requises.* Nos instructions et exhortations, données avec conviction et avec chaleur, répétées aussi par les maîtres et maîtresses de nos écoles chrétiennes, produiront leur effet : les petits enfants seront entraînés ; peut-être faudra-t-il leur dire qu'il est défendu de communier plus d'une fois par jour.

2. Deux moyens pratiques.

Les instructions épiscopales insistent particulièrement sur deux moyens.

(1) Voir J. MAHIEU, *Le Pain de Vie*, 2e edit. 1911 ; *Le Décret sur la première communion des enfants*. Chez Beyaert, à Bruges.

A. *L'assistance quotidienne à la Sainte Messe.*

“ En union avec notre Saint Père le Pape — ainsi s'expriment nos Evêques — nous souhaitons vivement que les enfants et les jeunes gens de nos familles chrétiennes contractent de bonne heure la pieuse habitude d'assister tous les jours à la sainte messe et d'y communier.”

Dans beaucoup de paroisses, il existe une messe pour les enfants des écoles ; il suffirait d'en avancer l'heure pour permettre aux enfants d'y communier. Dans les paroisses où cette messe n'avait pu être introduite, parce que la messe ou les messes étaient trop matinales, ne pourrait-on pas convoquer à une de ces messes matinales les enfants qui ne demeurent pas trop loin de l'église ?

B. *La pratique habituelle de la confession.*

“ Rien — disent encore nos Evêques — ne dispose mieux les enfants à la communion fréquente et même quotidienne que la pratique habituelle de la confession. Aussi exhortons-nous le clergé à habituer tous les enfants, dès l'âge de raison, à se confesser souvent. Nous lui faisons un devoir d'instituer à leur intention, au moins tous les deux mois, une confession générale.”

Dans l'introduction au Décret, Sa Grandeur Mgr WAFFELAERT dit des prêtres : “ Avec un redoublement de zèle, les confesseurs seront au service des fidèles, et, en particulier des enfants, dans le confessionnal, afin qu'il soit permis à tous de recevoir souvent et même tous les jours, l'auteur de toute grâce dans son Sacrement d'amour.”

Entendre la confession des enfants est parfois un travail pénible : mais aussi les enfants pourraient y être mieux préparés. On pourrait en particulier mettre à profit ces jours d'instruction et de préparation, qui doivent précéder les communions générales — et de plus, la pratique même de la confession plus fréquente sera pour les petits une initiation et une préparation efficaces.

Il est de la plus haute importance d'appliquer le principe de *la division du travail*.

Si un grand nombre d'enfants viennent se confesser à la même heure, il est impossible au confesseur de s'occu-

per *sérieusement* de chacun deux ; de plus, les enfants doivent attendre trop longtemps " leur tour," et encore qu'on puisse parvenir à leur faire garder le silence, ils ne laisseront pas de perdre toute ferveur et tout goût pour la confession. Pour la confession générale, il sera bon de les faire conduire à l'église par petits groupes et à différentes heures de la journée, pour éviter de surmener le confesseur. Mieux encore serait de prendre les enfants par classe et à différents jours. En tous cas il faut diviser la besogne : *divide et impera*. Pourquoi ne pourrait-on pas établir dans les paroisses le régime inauguré presque partout dans nos maisons d'éducation ? Les confesseurs se tiennent *tous les matins* à la disposition des élèves. Ce sera d'ailleurs le seul moyen d'éviter dans les paroisses l'encombrement du samedi et du dimanche matin.

3. *Education eucharistique des enfants.*

Nos Evêques exhortent les parents chrétiens " à inspirer à leurs enfants le plus tôt possible la piété envers le Saint Sacrement de l'Eucharistie". Parents, maîtres et prêtres devraient donc unir leurs efforts pour donner aux enfants une *solide et véritable éducation eucharistique*.

Ne devrait-on pas dire de certaines personnes qu'elles connaissent et aiment bien peu Jésus dans son Sacrement d'amour ? Voyez comme à la *Messe* elles oublient ou négligent de s'unir au prêtre et surtout à Jésus, qui offre lui-même le sacrifice par le ministère du prêtre ; voyez le peu de cas qu'elles font de la sainte *communion* ; comme il est rare qu'elles songent à *visiter* Jésus, le divin solitaire de nos églises désertes. Elles vénèrent — et c'est fort bien — la très sainte Vierge Marie et certains autres Saints, mais elles n'oublient que trop le Maître, le Roi, le bon Dieu, qui habite et vit au milieu de son peuple, trop souvent comme un étranger, un inconnu.

Grâce au nouveau décret, la vie eucharistique des enfants commencera dorénavant avec l'âge de raison. A nous incombe la divine tâche d'élever les petits à la plénitude de cette vie. Et qu'on nous permette de signaler en passant quelques moyens : la messe quotidienne, la visite quotidienne, la messe supplémentaire du dimanche, appelée messe de réparation, l'adoration mensuelle ou hebdomadaire, l'inscription dans la confrérie du Saint

Sacrement ; l'explication des cérémonies et prières de la Messe ; le chant commun à la messe et au salut... que sais-je encore ? Et comme point central de toutes ces œuvres eucharistiques, leur principe vital et vivifiant : la communion quotidienne.

Ici nous touchons au point capital : Tous ceux à qui incombe la charge des enfants doivent apporter le plus grand soin à ce que ceux-ci, *après la première communion*, s'approchent *souvent* de la sainte Table et même, si cela est possible, *tous les jours*.

Ainsi s'exprime le Pape à l'article VI ; un fait tout récent expliquera plus clairement encore la pensée du Saint Père. Il y a quelques jours, les Sœurs Franciscaines missionnaires de Marie étaient admises avec de nombreux orphelins à l'audience pontificale. *Un bébé de moins de cinq ans*, prenant son courage à deux mains, s'approcha du doux Pontife, engagé sans doute par son air paternel, et lui demande de dire qu'on lui permit de *communier tous les jours*. Alors Pie X le fit asseoir près de lui et l'interrogea sur les points essentiels requis à cet effet. Après quoi, souriant aimablement à son jeune interlocuteur : " Il faut dire à la Mère Supérieure, dit-il, *qu'elle te fasse communier tous les jours, comme tu le désires.*" (1).

Il faut donc engager les enfants à *communier souvent*, et même *tous les jours, tout de suite après leur première communion*. Si vous les trouvez dignes de *communier* aujourd'hui, ne sont-ils pas plus dignes de le faire demain puisqu'aujourd'hui Jésus lui-même est venu préparer la communion de demain ? Il en est de même pour les jours suivants ; plus l'enfant communie et mieux il est préparé à communier encore. C'est d'ailleurs le seul moyen pratique d'introduire la communion fréquente et quotidienne : le système de l'augmentation progressive du nombre de communions est voué à l'insuccès *auprès de la masse*, l'expérience ne le prouve que trop. Il faut s'assurer un bon noyau de petits fervents de la communion quotidienne, qui commencent le lendemain de leur première communion. Leurs prières, leur parole peut-être, leur exemple toujours, en entraîneront d'autres.

(1) Lettre de Rome, 23 janvier 1911, dans *Le Bien Public*, 27-28 janvier 1911.

*
*
*

Plus d'un prêtre se dira sans doute : Tout cela, c'est très beau... *en théorie*. Mais : *praxis differt a speculatione*.

Je réponds : *Tout cela se fait en pratique, donc cela peut se faire*. Voici deux témoignages venant de deux prêtres du ministère, l'un appartenant à l'archidiocèse de Malines, l'autre au diocèse de Bruges.

Le premier écrit à peu près ce qui suit : " *Il faut commencer tout de suite après la première communion*. Ici, la première communion faite en privé, les enfants communient aussi le lendemain et les jours suivants. Ainsi depuis bientôt quatre mois les 50 filles de la classe supérieure communient presque toutes tous les jours ; les garçons sont plus lents, mais cependant j'en ai une vingtaine qui s'approchent de la Table sainte tous les jours, et une dizaine plusieurs fois par semaine.

L'exemple de ces petits exerce une influence vraiment contagieuse : le dimanche dans mon église il n'y a pas dix personnes qui ne communient pas à la messe..."

Le second témoignage est encore plus intéressant et plus suggestif : " J'ai à présent (fin janvier 1911) tous les jours 90-100 communions dans ma paroisse (environ 1200 âmes). Parmi les petits enfants plusieurs pratiquent la communion quotidienne ou quasi-quotidienne : en moyenne 25 par jour, garçons et filles. Le vendredi 20 janvier j'ai compté les petits communiants : il y en avait quarante.

Que faire pour obtenir ce résultat ?

Tout d'abord, imprégner l'atmosphère paroissiale de ces idées : école, catéchismes, confessionnal, chaire de vérité, conversations particulières, congrégations, etc.

Bien avant la première communion ces petits aspiraient, déjà maintenant les enfants des classes gardiennes(2)aspirent à faire leur première communion.

Chaque matin quelques-uns de ces petits viennent se confesser ; ils viennent de leur propre mouvement ; ils ne sont pas surveillés, ils prennent la chose au sérieux... Ces confessions des petits sont ma plus grande consolation.

2. Ce que nous appelons ici *Jardins de l'enfance*.

Plusieurs enfants doivent venir d'assez loin : ils apportent leurs tartines et prennent le café au couvent des Sœurs. Celles-ci ont calculé que ce " service de café " leur coûtera à peu près 36 fr. par an.

Je leur ai dit que le Bon Dieu n'exigeait pas d'eux de beaux habits, mais *de belles manières*: plusieurs enfants portent leurs sabots, mais les déposent pour aller à la sainte Table. Quel changement opéré déjà ! Les parents eux-mêmes m'ont plusieurs fois témoigné que leurs enfants sont plus sages, plus obéissants et plus dociles."

Quod isti, cur non et tu ? (3)

J. MAHIEU,
Directeur du Grand Séminaire, Bruges.

Comment recruter des Vocations ?

Nous empruntons au *Recrutement Sacerdotal* de Septembre 1909 les extraits suivants d'un rapport de M. le chanoine Burtey, supérieur du Grand Séminaire de Dijon, sur le *Recrutement* des ministres de l'Eucharistie. Ce rapport a été lu au Congrès eucharistique de Cologne.

Quels moyens le prêtre peut-il employer dans le recrutement des vocations ? — Je vous les indiquerai très rapidement en reprenant une parole de saint Bernard disant qu'il faut agir *oratione, verbo et exemplo*.

1. *Oratione*. — Il faut prier. Est-ce seulement aux apôtres que s'adressait la recommandation du Maître : "*Rogate Dominum messis ut mittat operarios in messem ?*" Sollicitons du Cœur de Jésus d'abondantes vocations sacerdotales. Ayons cette intention au saint Sacrifice, au bréviaire, en récitant notre chapelet. Ce sera faire œuvre de zèle, et le zèle nourrira notre ferveur et nous dictera les paroles pieuses à dire aux petits enfants pour leur faire comprendre les merveilles eucharistiques.

2. *Verbo*. — Par la parole. Profitons de toutes les circonstances pour parler du recrutement sacerdotal.

(3) Cet article a été publié, en grande partie, dans la revue *Collationes Brugenses*, mars 1911.

“ Tout prêtre qui a le feu sacré, a écrit le P. Delbrel, sait trouver dans les relations quotidiennes avec ses paroissiens, avec les gens du monde, des occasions nombreuses de suggérer à un enfant l'idée de la vocation sacerdotale, de jeter à un père, à une mère trop peu désireux d'avoir un prêtre dans leur famille, une parole qui portera... Un curé de village, égaré dans la campagne, aborde un petit berger et lui demande des indications ; on cause : le curé, frappé de certains signes de prédestination qu'il discerne sur la physionomie de l'enfant, a l'inspiration de lui poser cette question : “ Voudrais-tu être prêtre ? — Oh ! oui, Monsieur. ” Cet enfant a été le bienheureux P. Chanel, prêtre et religieux mariste, missionnaire et martyr. — Celui qui devait s'appeler le cardinal Gibbons eut conscience de sa vocation dans un entretien familial, sur le seuil du magasin où il était commis, avec un prêtre venu pour quelque emplette. ”

Mettons à profit surtout la parole que nous devons prononcer officiellement en chaire, au catéchisme et au confessional.

En chaire, où nous rappellerons la doctrine sur la vocation, sur la nécessité de s'intéresser au recrutement de la famille sacerdotale.

Au catéchisme, où nous parlons parfois très brièvement du sacrement de l'Ordre, où nous pouvons si bien développer, avec notre foi et notre cœur d'apôtre, les grandeurs du prêtre, l'excellence de son ministère, le bonheur naturel qu'il trouve dans ses saintes fonctions, sa joie de vivre tout près du tabernacle, de purifier les âmes de leurs péchés pour leur donner la sainte Hostie, d'administrer le saint Viatique qui guide les mourants vers la patrie céleste. C'est au catéchisme encore qu'il faut parler de la sainte Messe, en expliquer les cérémonies, entrer dans le détail de ce que fait le prêtre, dire et redire combien il est doux de dire la messe ; au catéchisme qu'il faut apprendre aux enfants ce qu'est le tabernacle, ce qu'il contient, comment il faut adorer le Dieu qu'il renferme.

Au confessionnal, le prêtre recruteur voit les âmes de plus près ; il y discerne les inclinations des jeunes catéchisés ; il leur parle plus intimement de Jésus, de la nécessité de l'aimer, de travailler pour Lui. Prudemment, sagement, surnaturellement, il fait briller devant les regards de l'enfant pieux ce bel idéal du sacerdoce qui éveillera dans son âme, avec la grâce de Dieu, de saints désirs, de ferventes aspirations. Il veillera à ce que ces jeunes enfants se tiennent dans la grâce de Dieu, gardent leur cœur pur, pour qu'ils entendent mieux la voix du Seigneur. La première communion faite, il les entraînera à la réception fréquente de la sainte Eucharistie afin que, vivant davantage dans la compagnie de Jésus, ils soient mieux disposés à entendre le divin *Veni, sequere me.*

C'est au confessionnal aussi que le prêtre peut éclairer les parents chrétiens sur leur mission d'éducateurs et les guider dans leurs devoirs relativement à la vocation de leurs enfants.

Avec votre parole personnelle, Messieurs, vous pourrez faire entendre la parole d'autrui en distribuant aux enfants, comme récompense, les opuscules et les tracts qui parlent de la vocation et du sacerdoce. Je me permets de vous citer les *Conseils sur la vocation, offerts à la jeunesse chrétienne*, par M. l'abbé Guibert (Paris, Poussielgue). Le tract, *A la jeunesse chrétienne, La vocation* (Œuvre de Saint-Charles. Grammont, Belgique) ; l'opuscule : *Pour le sanctuaire*, par M. l'abbé Belmon (5, rue Bayard) ; *Serai-je prêtre ?* par M. l'abbé Millot, vicaire général de Versailles (Lethielleux).

Vous ferez aussi entendre à ces pieux enfants les paroles mêmes de la sainte Eglise aux cérémonies de l'ordination ; vous leur ferez voir comment l'évêque *fait* les prêtres. Vous leur donnerez le spectacle d'une distribution de prix au petit séminaire. Qui sait à quel moment Dieu parlera à leurs âmes si bien préparées par notre zèle ?

3. *Exemplo.* — Il n'est pas besoin d'insister longuement sur l'influence de l'exemple pour le but qui nous préoccupe. Vous comprenez bien que les aspirations

généreuses d'un enfant, d'un adolescent surtout, vers le sacerdoce, subiraient un choc capable de les stériliser si elles se heurtaient aux exemples d'une vie sacerdotale vulgaire et sans zèle. " La prière mise à part, dit encore le P. Delbrel, c'est principalement sur l'exemple de notre vie, sur l'édification donnée par nos vertus de prêtres, sur l'attrait exercé par nos qualités d'hommes, que nous devons compter pour inspirer aux meilleures des jeunes âmes qui nous entourent le désir de venir prendre place auprès de nous. " Et Mgr Dadolle, avec une concision pleine de choses, disait naguère aux élèves du grand séminaire de Lyon : " Le prêtre recruteur doit, par sa vie même, rendre le sacerdoce attrayant autant que recommandable. — " Il y a un peu moins de vingt ans, un élève de grand séminaire, promu tout récemment au sous-diaconat, en vacances dans sa paroisse natale, y retrouvait un de ses petits amis d'autrefois, lui parlait de sa belle vocation, lui laissait voir bien simplement sa joie, sa fierté, ses espérances... Très impressionné, son confident qui, l'instant d'auparavant, n'y pensait pas, est envahi par un grand désir du sacerdoce et, les vacances finies, entre au petit séminaire. Il y est encore aujourd'hui, mais à titre de supérieur. "



MESSE ANNUELLE

Pour les Associés Défunts.

Nous prions les Confrères qui ont leur numéro d'inscription de **2100 à 2400**, de vouloir bien célébrer durant le mois la messe prescrite pour les Associés défunts. (Messe privilégiée par Rescrit du 8 Février 1905).

MEDAILLES ET SCAPULAIRES

Par un décret du S. Office, en date du 16 décembre dernier, Notre Saint-Père le Pape Pie X permet de remplacer les scapulaires par une médaille. Ce décret généralise des concessions particulières assez limitées faites auparavant. Voici les dispositions de ce décret telles qu'exposées clairement dans le *Canoniste Contemporain* du mois de février dernier.

1 — Il est permis à tout fidèle qui a régulièrement reçu un ou plusieurs scapulaires, d'en remplacer le port par celui d'une médaille bénite à cet effet. Ce remplacement est facultatif ; il n'est même pas conseillé, et le Saint-Père exprime le souhait que les fidèles continuent à porter le scapulaire en étoffe. Le port des scapulaires n'est donc pas supprimé ; et le fidèle qui voudrait le reprendre, après l'avoir remplacé pendant un temps par celui de la médaille, pourrait le faire sans aucune autorisation ni démarche quelconque.

2 — C'est le port des scapulaires qui peut être remplacé par celui d'une médaille, non la réception. Celle-ci demeure nécessaire comme auparavant ; rien n'y est changé, ni pour le rite, ni pour les pouvoirs requis de la part du prêtre qui impose le scapulaire, ni enfin pour la forme et matière des scapulaires eux-mêmes.

3 — Il n'y a plus de différence à établir entre les divers scapulaires ; le port de tous et de chacun peut être remplacé par celui de la médaille. Mais il ne s'agit pas des scapulaires des Tiers-Ordres.

4 — De même il n'y a qu'une seule médaille, dont le port remplace celui de n'importe quel scapulaire. Cette médaille n'est pas d'un modèle spécial, mais elle doit représenter deux sujets déterminés : d'un côté, Notre-Seigneur montrant son Cœur sacré (et non pas seulement l'emblème, c'est-à-dire le Sacré-Cœur) ; de l'autre la Sainte-Vierge, sous un titre ou invocation ou représentation quelconque. Une médaille qui ne satisferait pas à ces conditions ne pourrait remplacer le port des scapulaires.

5 — La médaille doit être bénite à cet effet ; mais tandis que les pouvoirs accordés jusqu'ici permettaient de bénir des médailles d'un seul coup pour plusieurs scapulaires, ou même pour tous, désormais chaque médaille devra recevoir autant de bénédictions qu'elle devra remplacer de scapulaires. C'est donc aux fidèles qui veulent en faire usage à les faire bénir suivant leur destination. Il semblerait même, à s'en tenir aux termes du décret, que ces médailles ne devraient pas être bénites d'avance ; le décret dit en effet, que leur bénédiction pourra se faire soit au moment de la réception au scapulaire, soit après, " suivant la commodité de ceux qui le demandent " ; ce qui semble bien exclure la bénédiction préalable de médailles sans destination précise.

6 — Le pouvoir de bénir ces médailles se confond désormais avec celui de recevoir au scapulaire, sans concession spéciale ni feuille de pouvoir distincte. Quiconque a le pouvoir de recevoir les fidèles à un scapulaire a par là même celui de bénir les médailles qui remplacent le port de ce scapulaire. Il peut d'ailleurs les bénir pour d'autres fidèles que ceux qu'il a reçus lui-même à ce scapulaire.

7 — Cette bénédiction se fait par un simple signe de croix, à chaque fois ; l'ordre et la date des diverses réceptions aux scapulaires sont sans importance pour cela.

8 — La médaille doit être portée sur la personne, de façon décente ; il est naturel qu'on la porte suspendue au coup ; mais ce n'est pas requis ; on peut, par exemple, la fixer à son chapelet. L'avantage marqué que l'on aura à porter la médaille suspendue au cou est la facilité de la garder la nuit.

9 — Ces médailles ne sont pas, à proprement parler, indulgenciées ; elles se substituent à ce qui était une condition normale pour l'acquisition des indulgences et privilèges, à savoir, le port du scapulaire. On doit cependant leur appliquer (quoique le décret ne le dise pas formellement) la règle bien connue concernant les objets de piété indulgenciés : elles ne peuvent servir que pour la personne qui en est propriétaire ; si elles passent en d'autres mains, elles ont besoin d'être bénites à nouveau.

10 — Les anciennes concessions sont, non pas supprimées, mais modifiées. Non seulement les médailles bénites en vertu de ces pouvoirs ne perdent pas leur utilité spéciale, mais les titulaires de ces pouvoirs peuvent continuer à les bénir comme auparavant ; toutefois, ils doivent observer les prescriptions contenues dans le décret, c'est-à-dire qu'ils ne béniront que des médailles conformes au type indiqué, et qu'ils les béniront pour chaque scapulaire en particulier. Ces indults n'avaient été accordés que pour cinq ans ; à leur expiration, ils ne seront pas renouvelés. De plus, certains d'entre eux comprenaient l'autorisation de subdéléguer le pouvoir de bénir ; cette subdélégation ne peut plus se faire, quoique les prêtres déjà subdélégués conservent le pouvoir reçu, jusqu'à expiration de l'indult obtenu par celui qui les a subdélégués.

La Musique religieuse

Où en est l'exécution du " Motu proprio "

Ce qu'on ne fait pas. — Ce qu'on fait. (1)

Une place peu enviable, à l'heure actuelle, pour un musicien sérieux et chrétien, est celle de maître de chapelle. Sans parler ici des embarras matériels que la déplorable loi de Séparation a semés en renversant, dans la tourmente, les éléments des maîtrises établies, en enlevant, très injustement, les revenus dont vivaient de vieilles psallettes, destinées à augmenter la pompe des cérémonies, il y a lieu de remarquer que la situation d'un maître de chœur, désireux de se conformer au *Motu Proprio* de Pie X, sur la musique d'église, et de ne pas déplaire aux fidèles, trop enclins à désertier les grands offices, est des plus délicates.

Les maîtrises, en général, ne concourraient guère, autrefois, à la réforme souhaitée, désirée, voulue par le

1. L'excellent article que l'on va lire est le résumé d'une étude parue, il y a quelque temps, dans *l'Univers*.

Pape. Les maîtres de chapelle, heureux d'utiliser en soli les voix fraîches de leurs soprani préférés, désireux de ne pas mécontenter leurs chantres, soucieux par-dessus tout de ne pas déplaire aux fidèles, ne craignaient point de faire exécuter des œuvres d'une musicalité remarquable, mais déplacées dans une église. Il faut bien avouer que, malgré toutes leurs qualités et leurs beautés harmoniques, ces compositions paraissent fades, déplorablement, auprès des simples et éloquents mélodies du plain-chant qui, lui, sans effets inutiles, dit tout la joie et la tristesse, l'espérance et le désespoir, la confiance, le regret, et qui, seul, est une musicale prière. (2)

Le plain-chant est éminemment fécond en controverses et en discussions ; il enchante et réjouit les uns, déçoit et ennue les autres. (A ces derniers, on peut demander où et comment ils l'ont entendu chanter ?)

La masse des fidèles et, chose triste à constater, beaucoup de membres du clergé, lui sont peu favorables.

Nombre de personnes seront certainement surprises d'apprendre qu'il existe, en Angleterre, une Société protestante, "*the plainsong and mediæval music Society*" qui pour le chant sacré, poursuit le même but que la *Schola Cantorum* ou les *Chanteurs de Saint-Gervais*, à Paris : donner le goût de la musique grégorienne, la seule véritablement et pleinement digne de l'Église et du culte.

En 1896, cette société fit éditer, à Londres, une adaptation des mélodies grégoriennes du *Kyrie* à un texte anglais correspondant.

On trouve dans ce volume, notés comme dans les livres Solesmes, avec quelques insignifiantes différences neumatiques, quelques-uns des plus célèbres *Kyrie* qui devaient composer l'édition vaticane, suivis de 7 *Gloria*, du *Credo* (ton authentique, I du *Graduale vatican*), de 10 *Sanctus* et de 10 *Agnus Dei*.

Voilà, certes, une curieuse leçon. Une mélodie catholique, suffisamment belle et désirable, pour qu'une religion dissidente ait songé à l'adapter, dans toute sa pureté et dans toute son archaïque saveur, au service anglican.

2. Oui, à condition que ce soit un plain-chant bien exécuté.

Le clergé a le grand désir de voir les fidèles, comme aux âges anciens de foi, prendre une part active aux offices, en chantant. Le plain-chant seul permettra de réaliser ce souhait et les fidèles, habilement initiés, en apprendront aussi facilement les mélodies que celles de certains cantiques. Ils pourront ainsi prier Dieu, sans emprunter trop souvent à de médiocres versificateurs des paroles insignifiantes.

Le rêve serait de voir un curé détaillant à ses paroissiens les beautés de la liturgie, leur apprenant à chanter, sinon avec un art parfait, du moins d'une manière convenable, l'ordinaire de la messe, les psaumes des vêpres, quelques hymnes et proses anciennes.

Il faudrait, pour cela, ôter de l'esprit des fidèles cette erreur fondamentale que signalait, dans une revue parisienne, sous les initiales L. S., un critique avisé : "Il y a une erreur fondamentale, *écrivait-il*, cause principale de la décadence de l'art musical religieux, à savoir : que le rôle de la musique à l'Eglise soit, non de faire *partie intégrante* de l'office et de constituer un adjuvant à la prière et à la piété, mais bien au contraire d'être une sorte *d'intermède* ajouté aux cérémonies liturgiques, un dérivatif à la sévérité de l'office, par quoi puisse se reposer l'attention des fidèles ; erreur qu'on ne saurait trop démasquer et combattre..."

(à suivre)

AVIS IMPORTANT

Nous prions respectueusement nos chers Associés de profiter des retraites pastorales pour régler avec le Directeur diocésain leur *abonnement* à nos revues et lui demander les *libelli* dont ils auraient besoin.